

TUTORIEL



ÉTAPE 1 DU PROGRAMME TMS PROS

En quoi suis-je concerné par les troubles musculosquelettiques (TMS) et le mal de dos ?



OBJECTIF DE L'ÉTAPE 1

Mettre en place les préalables à votre engagement dans la démarche de prévention des TMS :

- Vérifier la présence du risque TMS dans votre document unique issu de l'évaluation des risques.
- Dresser un état des lieux de la situation au sein de votre établissement en recherchant :
 - les situations de travail ayant fait l'objet de maladies professionnelles TMS ou d'accidents de travail liés aux manutentions manuelles.
 - les postes de travail pour lesquels un abstentéisme et/ou un turn over notable est identifié

Identifier les axes de progrès de votre démarche de prévention.



Avez-vous déjà identifié certains facteurs de risque ?

Questions

Commentaires

Question 1 :

Les facteurs de risques de TMS et de lombalgie, de nature biomécanique ou psychosociale sont présents dans votre document unique d'évaluation des risques professionnels :

☐ Oui ☐ Non

La présence des **facteurs de risques dans le Document Unique** indique qu'ils ont été identifiés, analysés et classés. C'est un préalable nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre une démarche de prévention permettant de les réduire et/ou les éliminer.

Exemples de facteurs biomécaniques et/ou physiques : gestes répétitifs, travail statique, efforts excessifs, positions articulaires extrêmes, port de charges lourdes...

Exemples de facteurs psychosociaux et/ou organisationnels : pression temporelle, manque d'autonomie, manque de soutien social, travail monotone...

Question 2 :

Les postes ou les activités de travail à l'origine de maladies professionnelles (TMS) ou d'accidents du travail (lombalgie) sont connus :

☐ Oui ☐ Non

Le **repérage de ces postes ou activités** est un bon moyen pour initier, prioriser et cibler les actions à mener. Ces situations à risque devront faire l'objet d'un diagnostic approfondi en étape 3.



Question 3 :

Les causes de ces maladies professionnelles (TMS) et/ou de ces accidents du travail (lombalgie) ont été analysées :

☐ Oui ☐ Non

Votre établissement est invité à réaliser **une analyse des maladies professionnelles (MP) et des accidents du travail (AT) déclarés**.

Vous constaterez que les causes sont diverses (sol dégradé, cadence excessive, port de charges lourdes...).



Vous pourrez identifier **plusieurs solutions techniques ou organisationnelles** que vous devez mettre en œuvre pour éviter que le sinistre ne se reproduise.

Catalogue formation de la Carsat Hauts-de-France

« analyser un accident du travail »

<https://formation-prev.fr/carsat-hdf/121/>

Analyser-un-accident-de-travail

Avez-vous déjà identifié **certaines conséquences** sur votre entreprise et la santé de vos salariés ?

Questions

Question 4 :

- ☐ Une augmentation de l'absentéisme ?
- ☐ Un turnover important ?
- ☐ Des difficultés de recrutement sur certains postes ?
- ☐ Des arrêts de travail prolongés et/ou répétés sur un poste ou un secteur donné ?
- ☐ Une perte de productivité et/ou de qualité ?
- ☐ Des restrictions d'aptitude ou des inaptitudes médicales sur un poste ou un secteur donné ?
- ☐ Une détérioration de l'ambiance de travail (relation de travail tendue, situations de stress...) ?
- ☐ Rien de tout cela

Commentaires

Ces indicateurs constituent des **moyens d'alerte** pour identifier des situations à risque et peuvent être suivis dans votre tableau de bord.

Ils viennent en complément du suivi de l'accidentologie que vous retrouvez sur votre compte employeur via **net-entreprise**.



NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales



Question 5 :

Dans votre entreprise, des douleurs [épaules, coudes, poignets, cou, dos, genoux...] vous ont été signalées par des salariés, le médecin du travail, les représentants des salariés ?

☐ Oui ☐ Non



La douleur est un des premiers symptômes d'expression des TMS et des lombalgies.

Le recueil des plaintes et le retour d'information de vos salariés sur leurs conditions de travail contribuent à l'identification des situations à risque.

Pour une démarche efficace, vous devez **organiser un circuit de remontée de ces informations** qui doit être connu par vos salariés.



Faites le point sur votre **démarche actuelle de prévention** des TMS et des lombalgies

Questions

Question 6 :

Votre établissement agit sur la prévention des TMS et des lombalgies depuis :

- ☐ 0 année
- ☐ 1 année
- ☐ 2 années
- ☐ 3 années
- ☐ 4 années
- ☐ 5 à 10 années
- ☐ > 10 années

Commentaires

Le préventeur de la Carsat qui suit votre entreprise est un professionnel de la prévention des TMS. Il s'adaptera à la maturité et au contexte de votre entreprise sur ce sujet. **Vous bénéficierez ainsi d'un accompagnement personnalisé.**



Question 7 :

Évaluez la maturité de la démarche de prévention des TMS de votre établissement avec l'outil « Évaluation de la démarche de prévention des TMS et des lombalgies ».

Une fois complété, pensez à enregistrer le résultat de votre évaluation (fichier Excel). Vous devrez ensuite déposer ce fichier en pièce jointe.



Vous avez la possibilité **d'évaluer vous-même votre démarche** de prévention des TMS au démarrage et à la fin du programme.

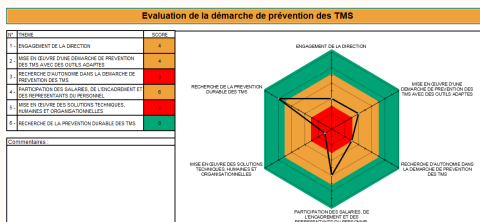
L'outil proposé vous permettra de prendre du recul sur la mise en œuvre de la démarche telle que vous l'avez déployée dans votre établissement.

6 thématiques sont questionnées, des réponses binaires oui/non sont à apporter. Il n'y a pas de justificatif à fournir.

Nous vous conseillons de **réaliser l'évaluation de la démarche avec une équipe pluridisciplinaire** représentant les différentes fonctions existantes (opérateurs, RH, HSE, ...).

THEME : ENGAGEMENT DE LA DIRECTION		
QUESTIONS	REPONSES	COMMENTAIRES
4 La direction a officiellement dégagé du temps aux différents acteurs impliqués dans la démarche de prévention des TMS.		
5 La direction a mis en place un comité de pilotage/groupe projet TMS et encourage le fonctionnement du groupe de travail.		
6 La direction fait acquiescer, quand cela est nécessaire, à des mesures émanant pour l'accompagnement dans la mise en œuvre de la démarche.		
7 La direction a mis en place des indicateurs de suivi de la démarche de prévention.		

La représentation graphique des résultats pointe visuellement la ou les rubrique(s) où vous pouvez progresser. Il suffira ensuite de reprendre les réponses apportées pour trouver les axes d'amélioration.



Cette évaluation peut être mise à jour tout au long de la démarche et elle devra l'être en étape 4.

Vous pourrez ainsi apprécier le chemin parcouru.

Question 8 :

Élaborez votre tableau de bord afin de suivre l'évolution chaque année de l'impact des TMS et du mal de dos dans votre entreprise à l'aide de l'outil proposé.

Si votre établissement relève du secteur sanitaire et social, un outil complémentaire « Quiz sanitaire et social » vous aide à construire votre tableau bord.

Une fois le tableau de bord renseigné, vous devez l'enregistrer puis le déposer en pièce jointe.



Le suivi régulier et partagé des **données RH, de santé - sécurité, de maintien et retour au travail et du dialogue social** est essentiel.

Le tableau de bord rassemblant ces données peut servir de support d'échanges avec vos salariés ou les instances de votre établissement (CSSCT, DP).

Il devient dans ce cas **un outil de suivi de votre performance.**

La représentation graphique des résultats pointe visuellement la ou les rubrique(s) où vous pouvez progresser. Il suffira ensuite de reprendre les réponses apportées pour trouver les axes d'amélioration.

TABLEAU DE BORD TMS								
Votre code : 42		Votre fonction : 03						
Remarque : les données sont saisies dans le tableau de bord TMS et sont mises à jour automatiquement.								
Effectif de l'entreprise		Indicateurs	Statut	Nombre	2019	2018	2017	2016
Effectif salarié au 01/01/2019	Nombre de CDI	205	205	183	181			
	Nombre de CDD		23	11	12			
	Nombre de Total(CDI+CDD)	205	228	194	193			
Données de santé-sécurité	Malade professionnel (MP) au cours de l'année civile (tableau 57, 65, 75, 97, 98)	Nombre de MP déclarés	2	0	0	1		
		Nombre de MP reconnus	1	0	0	0		
		Nombre total de jours d'absence pour MP			239	245		
		Nombre d'AT déclarés	48	46	16	12		
	Accident du travail (AT) ayant occasionné une lésion	Nombre d'AT reconnus	48	44	16	12		
		Nombre total de jours d'absence pour AT	102	243	332	309		
Maintien/Retour au travail	Atteinte recommandations du médecin du travail	Nombre d'aptitudes prononcées	4	3	1	1		
		Nombre de propositions de mesures individuelles d'aménagement ou d'adaptation du poste de travail effectuées	0	0	0	0		
Dialogue Social	Proces-annuaires à la suite de TMS des membres du personnel, salariés et du dos	Nombre de procès-annuaires	1	3	0	0		
	Réponses discordantes des TMS et les autres des 3 manifestations nouvelles avec les instances représentatives du personnel	% de procès-annuaires	4	4	4	4		
	Nombre de réunions des instances représentatives du personnel	10	13	12	15			

Vous suivez déjà des indicateurs ? N'hésitez pas à les ajouter au tableau de bord TMS pros pour disposer d'un outil de suivi unique.



LES 3 FACTEURS DE RÉUSSITE DE L'ÉTAPE 1 :

- vous avez identifié l'état de santé et de performance de votre entreprise ;
- vous avez réalisé un tableau de bord permettant un suivi régulier ;
- vous avez dressé un état initial de votre démarche de prévention des TMS.

À ce stade de la démarche, votre adhésion au programme est acquise.

Carsat Hauts-de-France
Direction de la Santé au Travail
et des Risques Professionnels
11 allée Vauban
59662 VILLENEUVE D'ASCQ cedex



Impression : Pôle communication Carsat Hauts-de-France & Carsat Centre Val-de-Loire © Crédits photos : GettyImage - Septembre 2023

